



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 A 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Date de convocation : 31 mars 2025

Le 7 avril 2025 à 19h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaients présents (11) : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, et MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir : GODIER pouvoir à REDON, LEBRAUD pouvoir à VIGIER

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du CFU 2024
- 2 – Affectation du résultat
- 3 – Approbation de la fongibilité des crédits
- 4 – Vote des taux d'imposition 2025
- 5 – Vote du budget primitif 2025
- 6 – Subventions aux associations
- 7 – Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé / public sis « rue du Grand Brillac – Les Forges »
- 8 – Donation à la commune des parcelles H 296, 299 et 274 sises « Chemin de Belle Vue – Beaulieu »
- 9 – Donation à la commune de la parcelle C 184 « route de Lascour »

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Béatrice JEAN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 février 2025. Les élus approuvent à l'unanimité.

Remarque de M. REDON concernant l'aire de retournement de chez Massilloux, il faut préciser que le conseil est unanime à ce sujet.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Approbation du CFU 2024

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Le Compte Financier Unique se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Pour l'année 2024, il présente :

- un excédent global de fonctionnement de 781 188,86 €
(+ 507 306,06 € de l'exercice 2023 auxquels on ajoute les + 273 882,80 € du résultat 2024).
- un déficit global d'investissement de 333 572,30 €
(- 563 672,33 € de l'exercice 2023 auxquels on ajoute les + 230 100,03 € de l'exercice 2024).

Madame le Maire quitte la salle avant le vote, Monsieur Jean-Noël GUEDON fait procéder au vote du CFU.

Vote : 13 pour.

2 – Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose l'affectation des 781 188,86 € de la manière suivante :

- 585 434,30 € à l'article 1068 pour combler le déficit d'investissement,
- 195 754,56 € à l'article 002 de la section de fonctionnement

Vote : 13 pour.

3 – Approbation de la fongibilité des crédits

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils peuvent l'autoriser à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Madame le Maire propose d'autoriser cette disposition et de fixer le taux plafond de 7,5 %.

Vote : 13 pour.

4 – Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Elle annonce que les bases augmentent automatiquement de 1,7 %.

Vote : 13 pour.

5 – Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire présente le tableau synthétique du budget primitif 2025, en expliquant que les dotations sont en augmentation par rapport à 2024 et ont été reçues après la dernière commission « Finances ».

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 508 925,56 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 721 449,86 €

Vote : 13 pour.

6 – Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Béatrice JEAN

Béatrice JEAN fait lecture du compte-rendu de la commission « Vie Associative » qui s'est tenue le 17 mars 2025 qui s'est prononcée sur les demandes de subventions reçues.

Madame le Maire fait procéder au vote des subventions pour les associations comme suivant :

Organismes bénéficiaires	Montant alloué en €	Vote
A.D.M.R. Villebois et 3 forêts	200,00	Vote à l'unanimité des membres présents
Comité d'Animation de Dignac (C.A.D.)	2 500,00	Vote à l'unanimité des membres présents
Amicale des Anciens	693,80	Vote à l'unanimité des membres présents
Dignac Pétanque	500,00	Vote à l'unanimité des membres présents
Collège Henri Martin – Séjour de cohésion sportif	120,00	Vote à l'unanimité des membres présents
A.S.P.H.L. Hand Ball	90,00	Vote à l'unanimité des membres présents
Energym Dignac	500,00	Vote à l'unanimité des membres présents
RASED Montbron / Villebois	210,00	Vote à l'unanimité des membres présents
Coopérative Scolaire	1 800,00	Vote à l'unanimité des membres présents
MAFPAH Dignac	4 417,30	Vote à l'unanimité des membres présents

7 – Convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé / public sis « Rue du Grand Brillac – Les Forges »

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Le centre de secours de Villebois-Lavalette a validé le point d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie. Il appartient aux époux VIGIER et se situe rue du Grand Brillac – les Forges.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer une convention qui entérine l'aménagement de l'aire d'aspiration et définir les obligations de chacun.

Au regard de sa filiation, Marie-Pierre VIGIER ne prend pas part au vote.

Vote : 12 pour.

8 – Donation à la commune des parcelles H 296, 299 et 274 sises « Chemin de Belle Vue – Beaulieu »

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire des parcelles cadastrées section H numéros 296, 299 et 274 sises « chemin de Belle Vue, lieu-dit Beaulieu » a fait part de sa décision d'en faire don à la commune de Dignac, d'une superficie totale de 80 ca. Ces parcelles permettront l'élargissement de la voie publique. Le don fera l'objet d'un acte notarié à charge de la commune.

Il est nécessaire d'autoriser madame le Maire à signer l'ensemble des documents.

Vote : 13 pour.

9 – Donation à la commune de la parcelle C 184 « route de Lascour »

Rapporteur : M. Jean-François REDON

Cette parcelle est à l'entrée du parcours sportif, sur laquelle ont été installés une table de pique-nique et le panneau d'information. Il est nécessaire de régulariser de façon à intégrer ce terrain dans le patrimoine de la commune.

La délibération est reportée à une séance ultérieure car une autre parcelle sera à régulariser avec la même propriétaire.

Questions diverses :

➡ **Distributeur à Pizzas « Just Queen »** : Le distributeur sera livré courant avril, il sera installé sur le parking de l'échelle, à l'emplacement prévu.

➡ **Passage de la 9^{ème} édition du « Limousin Express »** : Madame le maire a été sollicitée pour l'organisation de la 9^{ème} édition du « Limousin Express », qui est une course en auto-stop en Nouvelle Aquitaine. L'évènement va se dérouler du 19 au 23 avril 2025.

Sur les 1000 kms effectués, une étape est prévue dans notre commune. L'association nous demande l'autorisation de traverser Dignac et si possible, d'organiser un défi sportif et/ou des énigmes culturelles pour les candidats.

Au regard des délais trop courts, le conseil se positionne seulement pour le passage sur la commune.

➡ **Distribution de sacs transparents** : Madame le Maire fait lecture des informations concernant le déploiement de l'expérimentation des sacs transparents sur Dignac. Jean-François REDON et Philippe CHARBEIX rappellent qu'ils avaient demandé un accompagnement à la distribution.

A la lecture des premiers documents, il semblerait que celle-ci devra être assurée par la municipalité.

Béatrice JEAN propose de profiter de la parution du « Dignac Infos » fin mai-début juin, pour remettre à chaque foyer la dotation.

➡ **Rencontre interprofessionnelle** : Madame Ambre AMANT, manager Commerce à Grand Angoulême, a proposé d'organiser une réunion interprofessionnelle, le 19 mai 2025 à 12h30, au Hangar. Cette rencontre a lieu dans le cadre de l'ORT, Madame le Maire compte sur la présence des élus.

➡ **Demande de la sage-femme** : Madame le Maire fait lecture de la demande d'Audrey PILLET, sage-femme de la Maison de Santé. Pour des raisons personnelles, elle va cesser son activité de juillet à décembre 2025, elle est à la recherche d'une remplaçante. Dans le cas où elle ne trouverait personne, elle souhaite rencontrer Françoise DELAGE et Philippe CHARBEIX, pour un possible allègement de charges lors de son absence.

➔ **Travaux de voirie** : le programme de voirie prévoyait la mise en place d'enrobé au village de La Côte « Impasse des Plantes » et « Chemin de la Jarte ». Suite à des demandes d'administrés, les travaux ne peuvent se faire cette année.

Ce jour, Philippe CHARBEIX et Jean-Noël GUEDON ont assisté à une démonstration d'enrobé à froid projeté en émulsion pour la réparation des parties abîmées des routes.

La commission « Voirie » doit se réunir et déterminer d'autres lieux ainsi que la solution technique adaptée.

➔ **Service techniques** : Jean-François REDON s'inquiète par rapport au surcroît de travail qui se profile et demande si une embauche, même temporaire, est prévue prochainement.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Béatrice JEAN



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

